

Nyanga/Département de Mougoutsi/Tchibanga/Administration

La gouverneure Leckat en croisade contre les mauvais comportements



Photo : Mihindou-Mihindou

La gouverneure Christiane Leckat et le secrétaire général de province, Célestin Hydriss Nzinsi, au cours de la réunion.



Photo : Mihindou-Mihindou

Les opérateurs économiques de Tchibanga...



Photo : Mihindou-Mihindou

... suivant les directives de la première autorité de la province.

MIHINDOU MIHINDOU  
Tchibanga/Gabon

QUELQUES semaines après sa prise de fonctions, la gouverneure de la province de la Nyanga, Christiane Leckat, vient d'initier une série de rencontres avec les directeurs et chefs de services provinciaux, les auxiliaires de commandement et les opérateurs économiques, en vue de leur rappeler ce qu'ils doivent faire et comment ils doivent le faire conformément aux lois en vigueur. Dans l'une des salles du gouvernorat, Christiane Leckat a d'abord fait constater aux

opérateurs économiques de Tchibanga, principalement ceux concernés par ce secteur, leur méconnaissance des textes régissant les heures d'ouverture et de fermeture des bars. En outre, elle s'est insurgée contre cette cohabitation malsaine qui existe entre les édifices de culte (mosquées, églises), auxquels l'on reproche trop souvent d'entretenir des nuisances sonores, et les structures qui accueillent des personnes malades ou les établissements scolaires. La gouverneure a ainsi indiqué que, s'agissant par exemple des bars, ceux-ci ne sauraient se tenir à moins de 200 mètres des établissements scolaires ou des bâti-

ments administratifs. Ce qui est loin d'être le cas dans la ville de Mougoutsi. Christiane Leckat a alors fait savoir à ses interlocuteurs que la législation prévoit des sanctions en cas de violation de la loi. Et que ces sanctions vont du paiement des amendes à des peines d'emprisonnement ferme. A chacun donc de comprendre ce à quoi il s'expose en persistant dans des comportements contraires à la loi. La même loi a été rappelée aux opérateurs de l'alimentation générale. Ici, l'autorité provinciale a surtout axé son propos sur le travail mené par les services de contrôle qui ont des missions de terrain (Commerce,

mairie, Hygiène, etc.) et qui sont tenus de les remplir, malgré le fait qu'ils soient régulièrement pointés du doigt pour certaines de leurs pratiques jugées peu orthodoxes par les commerçants. Ces derniers se sont d'ailleurs plaints des contrôles abusifs dont ils seraient l'objet de la part de ces administrations. Sensible à cette préoccupation qu'elle estime légitime, Christiane Leckat a cependant fait remarquer aux opérateurs économiques qu'il n'y a pas de raison que celui qui est en règle se sente menacé outre mesure. En revanche, il se trouve que de nombreux commerçants choisissent parfois de ne pas

se mettre en règle avec la législation, préférant plutôt "arroser" certains agents de l'Etat de dessous de table. Autrement dit, il n'y a pas de corruption sans corrupteur, et c'est donc un peu à cause de certains commerçants que la gangrène s'est installée. Dans tous les cas, la gouverneure a appelé les uns et les autres à rompre avec ces pratiques du passé, qui causent du tort à l'économie nationale. Tout comme elle s'est insurgée contre ceux qui s'obstinent à ne pas afficher les prix des produits commercialisés et ceux qui continuent à mettre sur les rayons de leurs boutiques des produits avariés, et donc

impropres à la consommation. Pour sa part, le porte-parole des opérateurs économiques, Crépin Mouketou, après avoir fustigé le comportement des services en charge des contrôles, a annoncé la mise en place du bureau des opérateurs économiques dans les jours à venir, afin de faire face aux difficultés du quotidien. Aux responsables administratifs, Mme Leckat a rappelé la notion du service public et les règles déontologiques qui régissent son fonctionnement. A charge pour chacun de savoir en tenir compte dans l'exercice de ses fonctions, dans le plus grand intérêt des usagers.

Ngounié/Mouila/Assemblée générale du Collège d'enseignement secondaire Albert Martin Samba

L'APE expose son bilan et ses perspectives



Photo : Félicien Ndong

Exposé sur la typologie des parents.



Photo : Félicien Ndong

Remise de matériel sportif au chef de l'établissement (d).



Photo : Félicien Ndong

Les membres de l'APE pendant la réunion.

FÉLICIE Ndong  
Mouila/Gabon

L'ASSOCIATION des parents d'élèves (APE) du Collège d'enseignement secondaire Albert Martin Samba (CESAM) de Mouila a tenu, le week-end dernier, son assemblée générale ordinaire, la première du genre depuis le début des cours. Plusieurs aspects liés aux bilans pédagogiques et perspectives ont été déroulés par le principal, Romaric Mbako. Le président de l'APE, Régis Fabrice Makoundji Mouélé s'étant appuyé sur les différents bilans moral et financier de l'année scolaire écoulée, tout en déclinant le programme d'activités pour l'année en cours.

Dans son exposé, le principal a indiqué que l'année scolaire écoulée, le CESAM a été confronté à des problèmes structurels liés à l'insuffisance de salles de classe, alors que les effectifs sont pléthoriques, avec plus de 1 000 élèves. Sans oublier le manque d'enseignants dans les disciplines comme l'anglais, les mathématiques, les sciences physiques et les arts. En dépit de ces manquements, les activités du collège sont tout de même allées à leur terme, avec l'obtention de résultats très satisfaisants dans l'ensemble (plus de 50% de réussite au niveau des classes sans examen et 90% au BEPC). Aussi, a-t-il insisté sur la discipline, d'autant que certains élèves s'étant mal comportés ont écopé des

sanctions. Le cas de l'un d'eux qui a été traduit en conseil de discipline, puis exclu de l'établissement. D'autres l'ont été également pour fréquentation irrégulière, ce qui dénote une certaine démission de la part des parents. A la suite de ces observations, la rigueur de la discipline doit être de mise, conformément au règlement intérieur, sans lequel aucun résultat positif ne peut être obtenu. D'autant plus que l'établissement veut se hisser au plus haut rang des autres lycées et collèges de la province, voire du Gabon. Dans la foulée, le principal a annoncé une prochaine rencontre avec les parents pour information sur la nouvelle approche par les compétences de base (APC) au secondaire, car le CESAM en a

été choisi comme point focal dans la province. Le président de l'APE, dressant le bilan financier, a rappelé qu'à son arrivée, l'actif présentait un solde créditeur de 51 000 francs. A la suite du nouvel exercice, certains adhérents ont cotisé et l'actif se chiffrait à 285 000 francs. Une modique somme qui n'a pas permis, a-t-il dit, de réaliser un certain nombre d'activités. C'est pourquoi, les travaux du sautoir par exemple ne sont pas allés à leur terme. RÔLE DES PARENTS• Par ailleurs, à ce jour, la situation financière pour 2018-2019 n'est pas satisfaisante, d'autant plus que sur un millier d'élèves, seul 653 parents se sont acquittés de leur redevance. Soit un montant de 1 306 000

francs. En ajoutant le reliquat des 51 000 francs cumulés aux 50 000 francs de l'avance sur la dette contractée par l'ancienne chef d'établissement à la suite d'un détournement au détriment du précédent budget, il y a eu en caisse un total de 1 407 000 francs. Sur proposition du bureau de l'APE et sur la base des besoins exprimés par le CESAM, le programme d'activités de cette année a permis d'acheter du matériel sportif et 20 chaises pour les professeurs. Des projets en perspective avec l'aménagement du sautoir, la réfection d'une partie de la barrière, la réparation des tuyaux d'eau. Il est prévu aussi une kermesse et une remise des prix aux premiers de chaque niveau. Régis Fabrice Makoundji

Mouélé en a aussi profité pour rappeler le rôle que doivent jouer les parents pour la réussite des enfants. Et celui-ci commence par les cotisations de chacun d'eux. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'une personne ressource, le conseiller pédagogique Joseph Mayombo Makita, a été sollicité pour exposer sur la topologie des parents de l'élève vis-à-vis de l'école : du parent idéal à celui qui est coupé des réalités scolaires. Par ailleurs, concernant le différend opposant l'APE au principal sortant, l'assemblée générale a émis le vœu qu'il soit remboursé le reliquat de la somme prise par l'ancienne chef d'établissement, avec la complicité de l'ancien bureau. Un montant qui s'élèverait à plus de 600 000 francs, indique-t-on.